

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
CANTON DU PERCHE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE PEZOU-LOIR-REVEILLON

1 rue du Perche 41100 PEZOU
☎ 02.54.23.17.47. ✉ siaep@mairiepezou.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars à vingt heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil de la mairie de Pezou, sous la présidence de Monsieur Aurélien LEMOINE, Président

DATE DE CONVOCATION : 21/02/2023

TITULAIRES PRESENTS : Aurélien LEMOINE, Pascal PILLEFER, Michel TRETON, Jérôme BRILLARD, Natacha BOURGEOIS, Paul NOURRY

SUPPLEANTS PRESENTS : Pierre SOLON,

ABSENTS : **Titulaires** : Marylène GOUET (procuration à Paul NOURRY), Lucie CHESNEAU (procuration à Pascal PILLEFER), Paul DEREVIER, Richard VACHER.

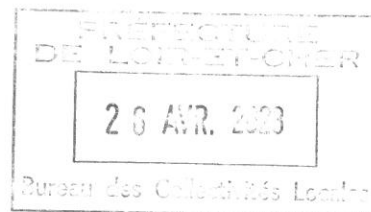
Suppléant : Alban CHAMPDAVOINE, Patrick LAHOREAU, Loïc DEREVIER, Serge MERAUD.

Quorum : 6

SECRETAIRE : Jérôme BRILLARD est nommé secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2023
2. Approbation du compte de gestion 2022
3. Vote du compte administratif 2022
4. Affectation du résultat en investissement et fonctionnement
5. Vote du budget 2023
6. Points sur les travaux en cours et à projeter pour 2023 et 2024
7. Tarifs 2023/2024
8. Demande d'écrêtement
9. Questions diverses



2023-04 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2023

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2023.

Les membres présents n'émettent aucune remarque et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2023-05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Considérant que les opérations sont régulières,
2. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

3. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
4. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-06 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Michel TRETON, doyen d'âge titulaire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Aurélien LEMOINE, Président.

Après s'être fait présenter le budget primitif, l'état des restes à réaliser, les recettes et dépenses de l'exercice, le Conseil syndical arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

- EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 418 275,80 €
- EXCEDENT D'EXPLOITATION : 161 835,12 €

Monsieur le Président quitte la salle de réunion pour le vote.

RESULTAT DU VOTE :

- Nombre de membres en exercice : 10
- Membres présents : 6
- Nombre de procurations : 2
- Nombre de votants : 7
- Nombre de suffrages : 7
- Votes pour : 7
- Votes contre : 0
- Abstentions : 0

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

2023-07 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 EN INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Le Conseil Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Aurélien LEMOINE, Président,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Excédent d'investissement : 418 275,80 €
- Excédent d'exploitation : 161 835,12 €
- Restes à réaliser en dépenses : 367 246,00 €
- Restes à réaliser en recettes : 550 000,00 €

DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

• Au compte 001 Excédent d'investissement reporté	:	418 275,80 €
• Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	:	161 835,12 €
• Au compte 1068 (affectation obligatoire)	:	00,00 €
• Au compte 1068 (affectation complémentaire en réserve) :	:	00,00 €

2023-08 : VOTE DU BUDGET 2023

Les membres du Conseil d'Administration délibèrent sur le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes

- En section d'investissement : 1 232 255,10 €
- En section d'exploitation : 489 885,71 €

- Nombre de membres en exercice : 10
- Membres présents : 6
- Nombre de procurations : 2
- Nombre de votants : 8
- Nombre de suffrages : 8
- Votes pour : 8
- Votes contre : 0
- Abstentions : 0

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité

POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À PROJETER POUR 2023 ET 2024

Reprise des branchements à la Thibaudière : les travaux sont terminés. L'entreprise est payée.

Changement de la canalisation le long de la RD208 entre Pezou/Lisle :

COLIN TP doit finir le changement de canalisation le mercredi 8 mars. Le poteau incendie de la rue du Moulin est posé. La canalisation est en eau depuis 3 jours. Les tests sous pression ont été réalisés le 28 février. Le test sous pression de la bouche incendie aura lieu le 3 mars et le poteau incendie de la rue Aubernage est posé.

AQUALIA est arrivé avec 3 jours d'avance sur le programme pour les reprises de branchements.

Pour les reprises de branchement qui pouvaient poser problème

- Pour le compteur dans une chambre à coucher fraîchement rénovée et canalisation qui passe sous la terrasse à peine refaite : les travaux se sont très bien passés. Aucun dégât n'est à déplorer. Il y a juste un petit coffret à intégrer dans un mur. Ce point était prévu sur 3 jours et s'est déroulé sur une demi-journée. Monsieur le Président prévoit une visite sur site le vendredi 3 mars au matin.
- Pour les canalisations qui passent sous la maison : le propriétaire, plombier à la retraite, a proposé de modifier son installation pour que l'arrivée d'eau se fasse sur le devant de la maison
- Pour les 2 compteurs posés en 2017, il avait été décidé de ne pas modifier les branchements

Le Maître d'œuvre pense qu'à moins de gros souci sur les autres branchements, une moins-value est prévisible.

Lors de la réunion du COPIL de l'après-midi, Suez a annoncé que les compteurs commandés et reçus pour ce chantier ont été utilisés ailleurs. La nouvelle commande a été faite et la livraison est attendue pour le 5 mars. Monsieur le Président a d'ores et déjà prévu que si AQUALIA n'a pas les compteurs à temps pour finir les travaux avant le 31 mars, délai de rigueur pour les travaux d'écomobilité de la CPHV, Suez devra poser les compteurs manquants.

Pour le moment, aucune prévision d'enrobé à refaire et le dos d'âne rue du Moulin sera arrasé. Les feux tricolores sont moins longs et mis en clignotant la nuit et le weekend. Le chantier est bien balisé.

Les travaux d'écomobilité pourraient commencer en avance (Monsieur Solon doit rencontrer l'entreprise BARBOSA le 7 mars). Monsieur le Président expose que les travaux sur la sortie de bourg de Pezou (rue de Vendôme) sont terminés et qu'il peut être proposé de commencer le chemin d'écomobilité par ce tronçon, ce qui laissera le temps de finir les branchements sur Lisle. Les deux chantiers pourraient ainsi coexister sans gêne.

Monsieur le Président va s'occuper de la repose du panneau du COCCIMARKET.

À sa demande s'il y a des retours de la part de la population, Monsieur NOURRY pour Lisle et Monsieur SOLON, pour Pezou n'ont rien à signaler.

TARIFS 2023/2024

Monsieur le Président rappelle aux membres que les tarifs doivent être votés avant leur date de mise en application, soit le 1^{er} juillet 2023. Il propose que ceux-ci soient revus à une réunion ultérieure avec un conseil au complet pour que toutes les communes soient représentées, en fonction de l'avancement des projets de travaux et tenir compte de leur coût et des possibilités de subventions. Tous les membres présents sont d'accord

DEMANDE D'ÉCRÈTEMENT

Néant

QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE

Monsieur le Président informe la commune de Lisle qu'une coupure est prévue le mardi 7 mars pour les branchements. Il y aura une ouverture de l'interconnexion avec S Firmin le temps de l'interruption.

COPIL : la première réunion a eu lieu dans le 2 mars à 14H. Un COPIL consiste en un bilan technique de l'avancement des prestations prévues au contrat avec Suez, en présence du cabinet SDFA chargé du contrôle du respect du contrat dans la cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu rédigé par le cabinet SDFA.

Les sujets suivants ont été abordés :

Campagne de renouvellement des compteurs de + de 15 ans : Suez a prévu de passer par un sous-traitant qui va mettre à disposition deux personnes qui travailleront séparément. Pour les prises de rendez-vous, l'entreprise aura un numéro d'appel distinct de ceux de suez, ainsi qu'une adresse mail pour un interlocuteur unique. La teneur du courrier d'information aux abonnés concernés a été définie. Il sera envoyé à réception des compteurs commandés pour le SIAEP.

Compteurs sectoriels : au nombre de 18. Les plus anciens posés en 2008 ont déjà été renouvelés (durée de vie donnée pour 10 ans). Les plus anciens sur le réseau sont de 2014. Suez informe que celui de la rue de Vendôme qui posait problème (remontée de données incohérentes) a été réinitialisé. Il fonctionne à nouveau correctement. Le dysfonctionnement fausse l'analyse du suivi de consommation du secteur et a un impact sur la recherche de fuite. Cette marque est maintenant abandonnée car peu fiable. Dans l'inventaire, seule l'année de pose est indiquée. Monsieur le Président souhaite que Suez fasse un tableau avec tous les compteurs sectoriels, la date de pose, la marque, le système de communication, le diamètre. Cela permettra de prévoir la programmation du renouvellement de ces débitmètres. Celui de Fortunas (non indiqués sur certains plans utilisés pour les travaux) est de 2017. Au lieu d'être remplacé, il sera simplement déplacé car il fonctionne correctement. Celui de la rue de Vendôme sera remplacé en priorité. Monsieur SOLON propose que les compteurs sectoriels soient aussi renouvelés en fonction des travaux par antenne pour que les données croisées (compteurs sectoriels/compteurs des particuliers) soient fiables.

Plans de récolement des travaux 2021 : Ils ont été fournis à Suez pour mise à jour di SIG. Ceux de 2019 et 2020 ont été redonnés en même temps pour contrôle de leur intégration.

Fuites : Suez a présenté différents graphiques faisant apparaître les pics de consommations liés aux fuites et la courbe de retour à la normale. Un graphique de comparaison sur 5 années (civiles) de la production d'eau mensuelle met en évidence la hausse de consommation en été (+50%). Celle de l'été 2021, pluvieux, montre que la hausse n'a pas eu lieu dans les mêmes proportions, ce qui explique aussi la baisse de production sensible la période de facturation concernée. Les recherches de fuites vont reprendre en semaine 10 avec un sous-traitant. Monsieur le Président y voit l'avantage d'un regard neuf et sans a priori.

Antenne rue de Paris, à partir de la route de Busloup : ce secteur révèle une perte d'eau importante que les recherches de fuites ne situent pas précisément. Cette canalisation et les branchements sont entièrement en terrains privés le long de la voie ferrée. Les interventions y sont difficiles. Il faudrait prévoir de les ramener en bordure de route. Les reprises de branchements y seront coûteuses. En attendant la programmation de travaux, il est proposé de poser une vanne entre la dernière maison et le passage sous la route vers l'ancien magasin Léviton, pour isoler la fuite.

Avec la pose de plus de compteurs en radio relève, un gain de temps sur la relève est escompté. Monsieur le Président a relancé l'idée de deux relèves annuelles pour compenser. Cette deuxième relève permettrait un retour plus rapide sur l'efficacité des travaux et interventions sur le réseau et d'affiner les recherches de fuites.

Système WEELWATCH : Suez annonce qu'il devrait être mis en place très prochainement. Ce système permet la surveillance du forage et de la nappe en direct (en complément de la sonde de niveau).

Prestation de diagnostic des forages : le contrat prévoit un diagnostic par forage. Il s'avère que ces diagnostics sont valables 10 ans. Celui du F2 remonte à 2016 et celui du F1 à 2021 avec les travaux de rechemisage. Deux nouveaux diagnostics ne semblent donc pas nécessaires d'ici la fin de contrat en mars 2024. Le montant au bordereau des prix de 22 000€ par forage pourraient être redispaché sur d'autres postes. Sont évoqués le remplacement du turbidimètre et de l'analyseur de chlore, le remplacement de vannes de parcours et de robinets de purges (vieillissants qui peuvent casser ou se mettre à fuir après une purge, explication des purges non faites régulièrement). Monsieur BRILLARD demande s'il serait opportun d'avoir une pompe de secours. Monsieur le Président explique qu'une pompe non utilisée se détériore rapidement, raison pour laquelle la pompe du F1 a été révisée et remise en place. Les deux forages pouvant assurer chacun seul l'approvisionnement, une pompe de secours est inutile.

Schéma directeur : Avec les changements de canalisations fuyardes des sites 4 et 7 (Chicheray/Chêne Carré et Hauts de Lignièrès) inscrites dans les priorités du 1^{er} schéma directeur (de 2016), tous les travaux préconisés seraient faits. Un nouveau schéma directeur va être nécessaire pour définir les nouveaux objectifs. Dans le cadre de la délégation

de compétence à la CPHV en 2026, Monsieur le Président juge opportun d'être à égalité avec les autres communes /syndicats qui auront un schéma directeur neuf. Cela permettra à la CPHV d'envisager les modalités de la délégation de compétences en toute connaissance. Ce nouveau schéma directeur pourrait s'inscrire dans l'opération de la CPHV de diagnostic avant prise de compétence.

Échanges sur les possibilités d'interconnexion avec Busloup : Plusieurs échanges ont eu lieu avec le Maire de Busloup. Monsieur le président envisage une entrevue avec le Président du syndicat d'eau de La Ville Aux Clercs/Busloup pour connaître les attentes de ce syndicat.

Monsieur NOURRY demande si le niveau de la nappe (en cénomaniens) est impacté par le manque d'eau. Le suivi ne révèle rien d'inquiétant pour le moment.

Pour la coupure d'eau du 7 au matin, il demande si les abonnés sont prévenus. Colin doit assurer l'information des riverains concernés. Il demande aussi d'insister sur les purges (non faites à l'Usage en 2021 et qui ont posé problèmes ensuite).

Monsieur PILLEFER évoque un appel d'un abonné de Lignières souhaitant faire des travaux et faire déplacer son compteur. Il lui a dit de se mettre en rapport avec le secrétariat pour la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Fait et délibéré lesdits jour, mois et an.

Le Président
Aurélien LEMOINE




Le secrétaire de séance
Jérôme BRILLARD

